

- Ateliers nationaux -

Rapport de l'atelier national français préparatoire de Désertif'actions 2026

Désertif'actions 2026

Pour des territoires résilients face aux sécheresses : agissons dès maintenant !

Informations générales

- Organisateurs :
- Chambre d'Agriculture de l'Aude, Département de l'Aude



- Date et lieu :
- 10/10/2025, hôtel départemental de l'Aude, Carcassonne

- Avec l'appui financier:
- CASDAR



- Rapporteur :
- Lannes Maëva, maeva.lannes@audre.chambagri.fr



Co-organisateurs



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



Observatoire
du Sahara
et du Sahel

Partenaires



Bailleurs



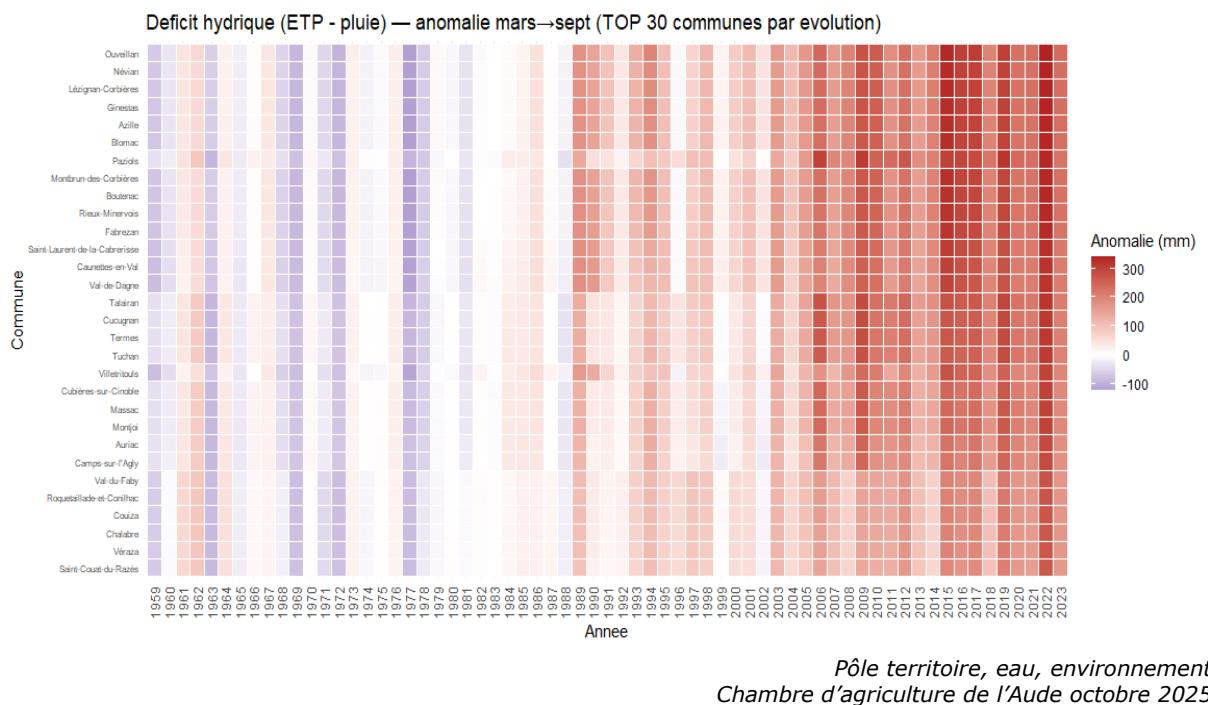


Contenus des travaux

1. Contexte des sécheresses dans le pays

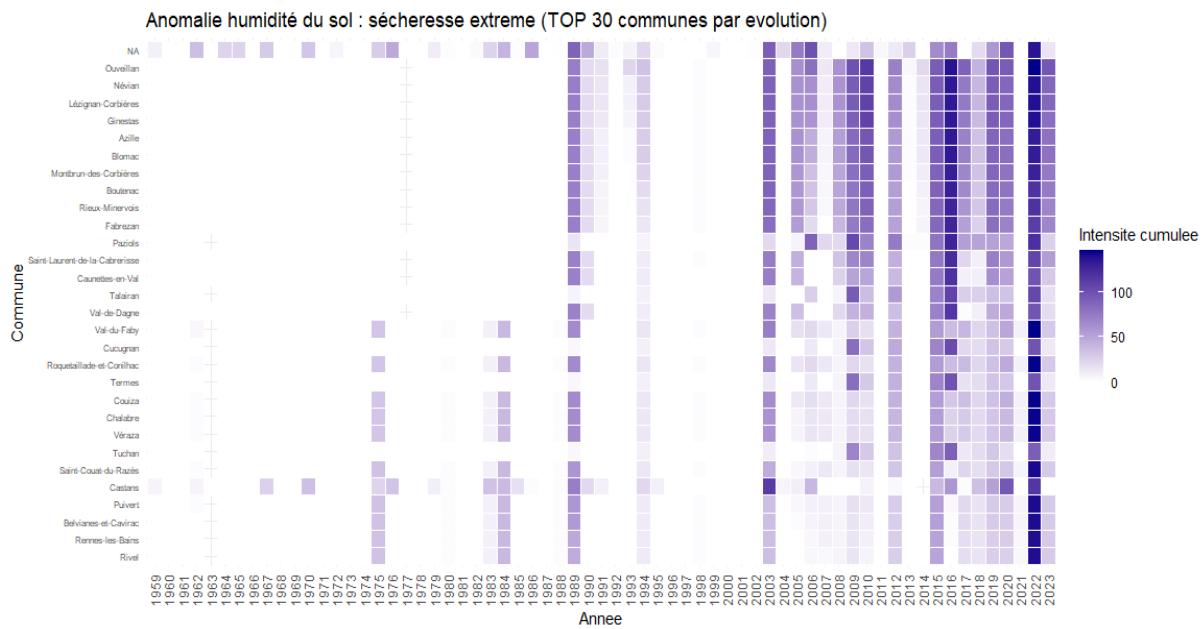
1.1. Eléments de contexte sur les sécheresses

Le département de l'Aude est concerné par des épisodes de sécheresse depuis plusieurs décennies, avec un déficit hydrique en hausse depuis les années 1990, et une intensification des épisodes de fortes canicules depuis les 10 dernières années, avec des déclenchements de reconnaissances calamités pour les épisodes les plus violents. A cela s'ajoute la montée d'hivers et d'automnes secs et doux qui exacerbent le déficit hydrique annuel.



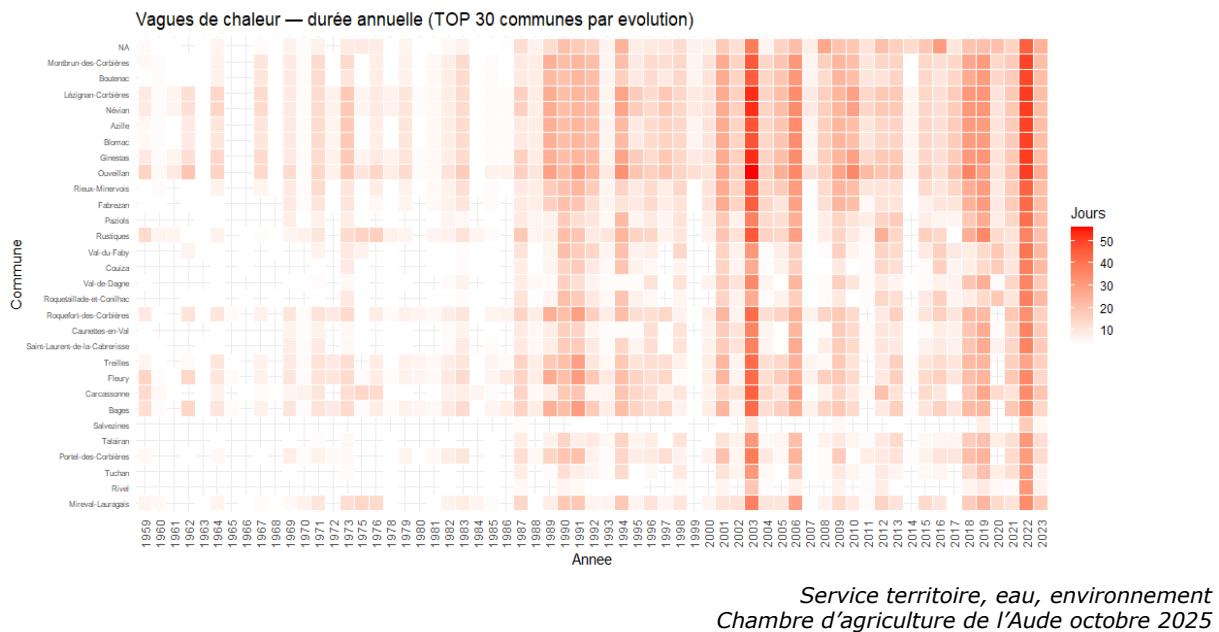


Ce phénomène entraîne une sécheresse extrême des sols, ne permettant pas une bonne pénétration de l'eau lors des épisodes pluvieux irréguliers et intenses que connaît de plus en plus le territoire. Les périodes d'absence de pluie sont de plus en plus longues (sécheresse de plusieurs mois voire pluriannuelle).



Pôle territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025

Lié à cela, la répétition et l'allongement des vagues de chaleur alimente les épisodes de sécheresses et accroît l'évapotranspiration des productions végétales agricoles, qui atteignent leurs limites thermiques (mortalité par chaleur) et limites hydriques (mortalité par sécheresse). Ces fortes températures et épisodes de sécheresse impactent aussi les productions animales (approvisionnement en eau, bien-être animal). On observe par exemple une augmentation du nombre de jours « très chauds » (température supérieure à 25°C), qui passe d'entre 50 et 60 par an en 2010 à entre 100 et 110 à l'horizon 2050 (en moyenne sur le département).



L'impact sur le territoire et les ressources disponibles est clairement visible : restrictions d'usage de la ressource en eau (sur l'axe principal du département à savoir le cours d'eau Aude, 105 jours de restrictions d'usages en 2024 et 95 en 2003), approvisionnement par camions-citernes de l'eau courante dans certains villages lors d'épisodes de sécheresse (2 et 6 communes concernées respectivement en août 2025 et 2026), solutions d'abreuvement d'urgence pour les troupeaux, souffrance voire mort de cultures pérennes endémiques (vignes) induisant une perte de rendement et de revenus agricoles, diminution de la ressource fourragère, abandon des terres et déprise agricole (47 000 hectares de friches), assèchement des milieux aquatiques et des nappes alluviales, salinisation des sols et des nappes, dépérissement de la végétation naturelle, réduction de la vie biologique des sols, augmentation de la paupérisation des populations rurales, recrudescence des incendies de grande ampleur...

1.2. Réponses politiques face aux sécheresses

Au niveau national, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) permet de quantifier les prélèvements et les ressources disponibles, ainsi que d'instaurer des équilibres dans son utilisation. Les niveaux des eaux souterraines et les débits des cours d'eau sont mesurés en permanence via un bulletin mensuel de situation hydrologique, publié dans chaque région ou bassin par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). L'Etat a également lancé en 2023 un plan d'action afin d'engager une gestion résiliente et concertée de la ressource de l'eau, comprenant 53 mesures.



Co-organisateurs



Nations Unies Convention sur la lutte contre la désertification



Partenaires



Bailleurs



Au niveau local, les usages et ressources disponibles ont été quantifiés en 2013 et d'importants travaux d'économie d'eau et de rationalisation de son usage ont été engagés grâce à la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Si 81% des actions ont été réalisées, pour 32.3 millions de m³ d'économies d'eau théoriques, la situation reste tendue du fait de l'intensification des sécheresses. En réponse à ces épisodes de sécheresse et aux variations de la disponibilité des ressources (cours d'eau, nappes souterraines, etc.), des restrictions d'utilisation sont souvent prises dans l'Aude, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de prélever (sauf usages de salubrité publique). Ces restrictions sont prises par les services de l'Etat en concertation avec les principaux usagers lors de Comités de Gestion de l'Eau (CGE) dans le cadre d'un arrêté cadre sécheresse. Pour autant, dans de nombreux territoires, l'impossibilité de prélever de l'eau (car assec) précède l'interdiction. En outre, les deux tiers du département sont classés en «Zones de Répartition des Eaux», c'est-à-dire une zone identifiée comme structurellement en déficit (prélèvements excédant les ressources disponibles) et les principaux axes hydrographiques du département sont classés en état quantitatif «moins que bon».

A QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE RESTRICTIONS ?



Niveaux de restrictions impactant les usages agricoles de l'eau dans l'Aude, Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Enfin, le département de l'Aude a subi au cours de l'été 2025 une succession de 6 incendies totalisant près de 19 000 hectares de surfaces brûlées, durant une grave période de sécheresse. Le feu de Ribaute, par son ampleur exceptionnelle, a suscité des



réactions politiques nombreuses avec les visites du Premier Ministre, de la Ministre de l’Agriculture, de la Présidente de Région et de la Présidente du Département.

Le Premier Ministre a appelé à faire des Corbières (sous-région du Département) un “laboratoire” de solutions d’adaptation au changement climatique. Une mission d’appui au Préfet de l’Aude a été confiée par le Ministre pour l’élaboration d’un plan de résilience avec l’identification de solutions qui permettront de penser l’aménagement futur du territoire des Corbières, les actions à mettre en œuvre, ainsi que leur calendrier et les besoins de financement associés.

2. Résultats des travaux sur la sous-thématique traitée

2.1. Sous-thématique : “Systèmes agricoles sédentaires”

- CONSTATS :
 - Une spécialisation historique agricole des territoires audiois, mais une diversification engagée
 - Une inéquité d'accès à la ressource en eau pour l'irrigation et une ressource non sécurisée
 - Des aménagements parcellaires pensés jusque-là dans l'optique d'évacuer l'eau rapidement
 - Des recherches de nouvelles variétés/cépages qui se mènent sur le temps long, qui nécessitent des moyens
 - Des stratégies de restauration de la matière organique dans les sols sur du long terme qui représente un investissement
 - Peu de retour au sol des matières organiques locales (exportation, usages non

agricoles)

- Les démarches environnementales et de qualité faiblement rémunérées par le marché
- Des services écosystémiques peu valorisés (Défense des Forêts contre les Incendies)

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement de projets d'hydrologie régénérative : accompagnement d'exploitations volontaires, formations, suivis de sites expérimentaux > Schéma Directeur d'accès à l'eau brute : identification des potentialités d'accès à l'eau, les potentiels d'extension des réseaux d'irrigation > Emergence d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau pour planifier la mise en adéquation des besoins et ressources et le redéploiement des ressources existantes > Projet de doctrine départementale sur l'usage de l'eau > Projet de renaturation de cours d'eau pour limiter les incisions > Accompagnement à l'optimisation de la gestion de l'eau en intra-parcellaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Héritage de l'évacuation de l'eau vers l'aval. Transformation des conditions climatiques avec sécheresse structurelle qui oblige à repenser le système d'évacuation. > Manque de moyens pour réaliser les travaux d'aménagement et mettre en place des politiques incitatives > Doctrine départementale de l'usage de l'Eau qui ne définit pas les conditions de recours aux eaux souterraines et superficielles.
<ul style="list-style-type: none"> > Valorisation des boues urbaines (missions MESE) > Accompagnement de la mise en place de couverts végétaux, notamment en viticulture, sur secteur en sec (GIEE, formation, journées techniques) > Recensement des gisements de matière organique sur le territoire, partenariat avec déchetteries et distilleries > Expérimentation de compostage de déchets verts issus des déchetteries > Tests de solutions de biochar produits à partir de co-produits de la filière viticole (marc de distillerie, brûlage de ceps de vigne) 	<ul style="list-style-type: none"> > D'importants problèmes sur les semis des couverts végétaux, très dépendants des aléas climatiques et/ou des possibilités d'irrigation = prise de risques pour les exploitations > Freins sur la reconnaissance du biochar produit localement dans le mécanisme de compensation carbone > Pas d'incitation pour un retour dans le sol du territoire de la matière organique produite par le territoire, = la matière organique produite localement s'exporte et les terres se dégradent en conséquence. Un enjeu financier sur la gestion des déchets > Les actions de restauration des sols sont des actions de long terme et représente un investissement pour les exploitations, auxquels ils renoncent en contexte de crise économique
<ul style="list-style-type: none"> > Couverture des sols (cf. au dessus) > Accompagnement de projet de plantations d'arbres (haies, agroforesterie) et depuis peu de projets de régénération naturelle assistée > Stock stratégique de semences en cas d'incendie (politique du risque) 	<ul style="list-style-type: none"> > Un coût de semence de couvert qui n'est pas aidé ou accompagné > Des variétés de plants qui ont du mal à s'adapter à la vitesse du changement climatique, fort taux de mortalité des plants = des réflexions pour la création de haies adaptées à des climats arides > Des programmes/politiques de plantation qui ne sont pas pérennisés, voir même abandonnés :

	<p>exemple du PACTE pour la haie > Pas stock stratégique de semences en cas d'incendies</p>
<p>> Accompagnement des exploitations engagées en agroécologie et notamment en agriculture biologique (accompagnement technique, GIEE, Conversion Agriculture biologique ...) > Émergence, portage et suivi de projets expérimentaux, notamment sur les cépages adaptés à la sécheresse, sur des sites dédiés (domaine de Cazes, INRA Pech Rouge, etc.) ou à la ferme (Projets Vitillience, AARC, matériel végétal, couverts) > Mise en place de Mesures agro-environnementales et Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux notamment sur l'enjeu de prévention des incendies > Formations pour outiller les agriculteurs face aux évolutions climatiques, économiques et sociales (montée en compétences gestion exploitation, pistes de diversification, amélioration de la qualité des sols, gestion des maladies...)</p>	<p>> Évolutions climatiques très rapides: nécessite des moyens pour être réactif dans les expérimentations > Absence d'aides pour le maintien des pratiques vertueuses (arrêt du Maintien Agriculture Biologique, PSE Agence de l'Eau = uniquement pour les changements de pratique et non le maintien de pratiques vertueuses) > Absence de financement pour supporter la prise des risques des exploitations qui expérimentent > Pas de MAEC DFCI en viticulture, les PSE à ce jour sont uniquement sur l'enjeu qualité de l'eau, donc recherche de financeurs privés mais le secteur privé de l'Aude est très restreint donc financeurs locaux peu nombreux. Volonté de rechercher d'autres modalités de financements</p>
<p>> Accompagnement à l'évolution des pratiques sur les zones de captage de la ressource en eau > Accompagnement des exploitations engagées en agroécologie et notamment en agriculture biologique (GIEE, ...)</p>	<p>> Manque de cohérence dans les politiques publiques (DFCI, Eau, Carbone). > Faible prise en compte des services environnementaux rendus par l'agriculture : un dispositif PSE limité à ce jour en termes de moyens et peu réplicable</p>
<p>> Expérimentation de projets d'hydrologie régénérative : accompagnement d'exploitations volontaires, formations, suivi de site, expérimentaux > Schéma Directeur d'accès à l'eau brute : identification des potentialités d'accès à l'eau, les potentiels d'extension des réseaux d'irrigation > Emergence d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau pour planifier la mise en adéquation des besoins et ressources, la mise en place d'un système de compensation hydraulique, redéploiement des ressources existantes > Projet de renaturation de cours d'eau pour limiter l'incision</p>	<p>> Héritage de l'évacuation de l'eau vers l'aval. > Transformation des conditions climatiques avec sécheresse structurelle qui oblige à repenser le système d'évacuation. > Manque de moyens pour réaliser les travaux d'aménagement. > Doctrine départementale de l'usage de l'Eau existante mais inadaptée et qui devrait composer des garanties spécifiques à l'usage de l'eau en contexte méditerranéen.</p>

- Freins et leviers au changement pour répondre à la problématique

Les leviers d'actions et conditions favorables pour dépasser les difficultés n'ont pu être analysés lors de l'atelier ni à posteriori, donc ne pourront pas être retranscrits ici.

- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
---------------------	---

Etat	Repenser les systèmes hydrauliques pour capter la "moindre goutte d'eau" et garantir une gestion rationnelle et durable de la ressource en eau
Etat	Agir sur la santé des sols en encourageant l'activité biologique, l'infiltration et rétention de l'eau, et le retour au sol de la matière organique produite localement
Etat, UE	Enclencher un cercle vertueux de végétalisation en zone méditerranéenne
Etat, financeurs	Soutenir de manière pérenne les services rendus par l'agriculture (environnement et protection des populations) et les exploitations pionnières et innovantes en matière d'agro-écologie et d'adaptation au changement climatique
Etat, financeurs	Prendre en compte les problématiques environnementales notamment la qualité de l'eau dans l'adaptation des systèmes au changement climatique

2.2. Sous-thématiques "Systèmes pastoraux"

- CONSTATS :
- Une diversité de systèmes pastoraux extensifs dans l'Aude : montagnard, de piémont, méditerranéen, en majorité sous forme individuelle
- Des milieux complémentaires : estives, landes et garrigues, forêts, couverts hivernaux, friches
- La question foncière au cœur des débats : accès au foncier, morcellement, durcissement des règles de la PAC, AFP
- Des difficultés majeures pour l'abreuvement : 125 exploitations avec des difficultés
- Une dynamique et des modèles qui se réinventent : reconquête, agro-pastoralisme, sylvo pastoralisme, diversification viticole, transhumance hivernale
- Des leviers pour mieux mobiliser la ressource
- Une mobilité des troupeaux qui se heurtent aux règles de la PAC et réglementaires
- Un partage de l'espace difficile et sensible : pâturage en forêt, relations avec la



chasse, chiens de protection et randonneurs ...

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement au fonctionnement et à la création de structures collectives (Groupements Pastoraux, Association Foncière Pastorale) > Accompagnement de projet de reconquête et de dynamiques territoriales > Accompagnement au développement de l'agropastoralisme 	<ul style="list-style-type: none"> > Un foncier très morcelé, des propriétaires souvent éloignés, un nombre conséquent de bien vacants et sans maîtres ou des biens non délimités > Des propriétaires réticents à proposer un contrat pérenne dans un contexte de prospection pour les photovoltaïques, et de méfiance vis à vis du pastoralisme (aides PAC) > difficultés importantes lors des installations > Une difficulté d'accès au forêt et foncier public > Des outils et procédures complexes, longues, et coûteuses (AFAFE, Terres incultes, etc.) > Des conflits d'usage
<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement de projets de transhumance hivernale et de complémentarité cultures élevage > Accompagnement de projet de reconquête de friches via le pâturage et des dynamiques territoriales > Réalisation d'un schéma de sécurisation de l'abreuvement de troupeaux et de préservation des autres usages de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> > Aides et réglementations nationales et européennes pensées pour des troupeaux fixes > Pas de possibilité de à la fois rémunérer et l'éleveur et l'agriculteur qui pratiquent la complémentarité culture élevage > Un code forestier obsolète pour certains articles et non adaptés aux spécificités méditerranéennes (ex: période d'interdiction de pâturage de 10 ans après incendie) > Déficit de financement dédié à l'abreuvement : il n'existe pas de financement dédié exclusivement aux projets de sécurisation de l'accès à l'eau pour l'abreuvement à l'échelle de l'exploitation et les projets d'abreuvement ne sont pas éligibles dans certains dispositifs d'hydrauliques agricoles.

- Freins et leviers au changement pour répondre à la problématique

Les leviers d'actions et conditions favorables pour dépasser les difficultés n'ont pu être analysés lors de l'atelier ni à posteriori, donc ne pourront pas être retranscrits ici.

- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
---------------------	---

Etat, collectivités, propriétaires	Mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse pour favoriser l'accès et la structuration du foncier pastoral
Etat	Favoriser la mobilité des troupeaux et un accès sécurisé à la ressource en eau pour l'abreuvement

2.3. Thématique complémentaire : La reconnaissance de la France comme pays affecté par la désertification

- CONSTATS

Le rapport de Nitidae et du CSFD de 2024 démontrant l'état des terres affectées par la désertification en France métropolitaine a permis la vulgarisation de ce phénomène, et l'appropriation par les partenaires de terrain d'une thématique vue comme plutôt lointaine. En parallèle de ce rapport, l'Etat français en 2024 s'est reconnu pays affecté par la désertification, rejoignant 12 autres pays européens dans la CNULD.

Cette reconnaissance et ce rapport ont été le socle de la réalisation de l'atelier Désertif'Actions dans l'Aude. Cependant des zones grises dans la méthodologie d'analyse de la désertification et dans le devenir du plan national de lutte contre la désertification que devra produire l'État français pousse les membres de l'atelier à clarifier des messages à destination de l'Etat.

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
> Suivi météorologiques et projection climatique pour la qualification du climat méditerranéen	> L'Etat n'a pas encore le recul suffisant, ni les indicateurs de mesures précis pour se rendre compte de l'ampleur de la désertification dans le pourtour méditerranéen de l'hexagone. > Il n'y a pas, dans l'indice de mesure d'aridité, la prise en compte de l'évolution de la sécheresse hivernale en tant que sous-indicateur, pourtant facteur déterminant dans les systèmes culturels méditerranéens (arboriculture, viticulture...).
> Suite aux incendies, une attention particulière a été portée pour le département de l'Aude : l'Etat a affirmé la volonté de faire de l'Aude un territoire pilote de la résilience climatique. Un plan d'action est en cours d'élaboration (Département, Région, Etat, partenaires). > Une exception méditerranéenne a été sollicitée par les acteurs agricoles, notamment pour les questions d'accès à l'eau	> Réglementations européennes et nationales qui ne prennent pas en compte les spécificités méditerranéennes > Une partie des dispositions, indicateurs, seuils, ne sont pas adaptées au contexte méditerranéen : gestion forestière, régime hydrique méditerranéen, etc.



- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
Etat	Caractériser plus finement l'aridité dans la zone du pourtour méditerranéen et réaliser un suivi via des indicateurs complémentaires
Etat	Reconnaissance d'une spécificité méditerranéenne dans les politiques publiques et les cadres réglementaires